

Conformément au décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air

**Déclenchement de la procédure régionale d'information et de recommandations
des populations concernées sur la Lorraine**

Aujourd'hui, 30 janvier 2012 à 14h00, le seuil d'information (50 µg/m³ sur 24h) a été dépassé sur la région Lorraine.
Les niveaux n'ont cependant pas atteint le niveau d'alerte de la population qui est de 80 µg/m³ sur 24h.

- Niveaux constatés -

Département	Niveaux maximum constatés (µg/m ³) (1)	Nombre de stations dépassant le seuil d'informations
Meurthe et Moselle	52	1/8
Meuse	39	0/2
Moselle	62	3/20
Vosges	50	0/2

(1) Un relevé complet des mesures est donné en page 2

- Évolution -

Compte tenu de l'évolution météorologique attendue pour la journée de demain,

STAGNATION

- Niveaux historiques -

A titre d'information : Les valeurs les plus élevées relevées en 2010 ont été de :

Localisation	Niveau (µg/m ³)	Date
Meurthe et Moselle	92	13/03/2010 à 08h
Meuse	70	19/04/2010 à 14h
Moselle	152	04/03/2010 à 14h
Vosges	71	19/04/2010 à 14h

Les valeurs les plus élevées depuis l'existence des réseaux lorrains de surveillance de qualité de l'air ont été de :

Localisation	Niveau (µg/m ³)	Date
Meurthe et Moselle	190	23/12/2007 à 14h
Meuse	123	23/12/2007 à 14h
Moselle	194	24/12/2007 à 14h
Vosges	113	12/01/2009 à 14h

-Recommandation comportementales-

Afin de limiter les émissions de particules, il est recommandé de :

- réduire les vitesses de tous les véhicules
- pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun
- pour les émetteurs industriels, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois)
- reporter les activités de brûlage de déchets verts (y compris l'écobuage)

- Recommandations sanitaires -

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités prévues (récréations, sports, compétitions...) sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, pour lesquels il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

- Description du phénomène -

L'apparition de conditions météorologiques peu propices à une bonne dispersion des polluants dans l'air ambiant entraînent un phénomène d'augmentation rapide des concentrations en particules PM10 en basse altitude.

- Suivi des valeurs en direct -

informations 24h/24 sur Internet
www.atmolor.org

Ce bulletin a été établi par SCHANG Christophe

Air Lorraine : ☎ 06 80 84 22 53 – ☎ 03 87 74 56 04

Bilan chiffré des moyennes 24 heures en particules PM10 évaluées à 14h00

Département	Site de mesure	Typologie	Moyenne 24 heures (µg/m ³)
Meurthe et Moselle	Atton	Industrielle	37
	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	Périurbaine	33
	Grand Nancy Sud (Fléville)	Urbain de fond	48
	Zone de Frolois	Proximité industrielle	52
	Longlaville	Périurbaine	34
	Nancy-Charles III	Urbain de fond	48
	Zone de Neuves-Maisons	Urbaine/industrielle	43
	Pont-à-Mousson	Périurbaine	28
Meuse	Zone de Bar-le-Duc	Urbain de fond	32
	Plaine de la Woëvre (Jonville)	Rurale	39
Moselle	Carling	Industrielle	43
	Florange	Industrielle	39
	Forbach	Urbaine	59
	Freyming-Merlebach	Urbaine	36
	Gandrange	Industrielle	24
	Hayange	Industrielle	29
	La Maxe	Industrielle	46
	L'Hôpital - Bois-Richard	Industrielle	39
	Heming	Industrielle	58
	Illange Moselle	Industrielle	-
	Metz-Borny	Urbaine	21
	Metz-Centre	Urbaine	43
	Metz-Sablon	Urbaine	30
	Saint-Avold - Centre	Urbaine	62
	Saint-Julien-lès-Metz	Industrielle	26
	Schoeneck	Urbaine	-
	Sarreguemines	Urbaine	48
	Thionville-Centre	Urbaine	44
Thionville-Piscine	Urbaine	34	
Volmunster	Rurale	44	
Vosges	Epinal	Urbaine	50
	Zone de Vittel	Périurbaine	42

- Le nom des stations en dépassement de seuil d'information est indiqué en caractères **gras**.
- **Rappel : seuil d'information : 50 µg/m³ sur 24h à 8h et à 14h sur deux stations en Lorraine**